

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt: **90400930.5**

(51) Int. Cl.<sup>5</sup>: **A44B 5/00**

(22) Date de dépôt: **04.04.90**

(30) Priorité: **06.04.89 FR 8904537**

(43) Date de publication de la demande:  
**10.10.90 Bulletin 90/41**

(84) Etats contractants désignés:  
**DE IT**

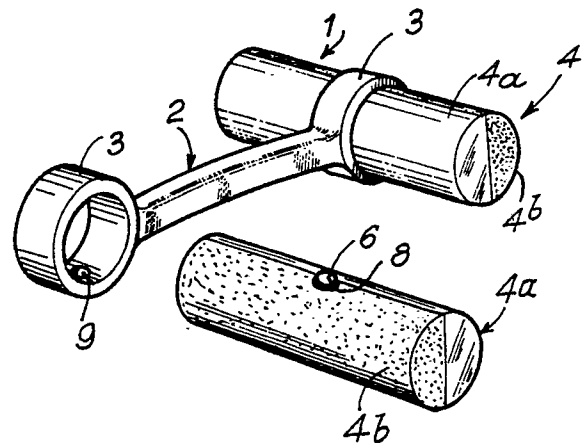
(71) Demandeur: **S.A. LASBLEIZ-FOURNIER-VITIELLO**  
**48 rue Meslay**  
**F-75003 Paris(FR)**

(72) Inventeur: **Lasbleiz, Pierre**  
**88 Avenue de L'Est**  
**F-94100 Saint Maur(FR)**

(74) Mandataire: **Martin, Jean-Paul et al**  
**c/o CABINET LAVOIX 2, Place d'Estienne**  
**d'Orves**  
**F-75441 Paris Cedex 09(FR)**

(54) **Bouton de manchette à bâtonnets amovibles.**

(57) Bouton de manchette (1) comportant un bras (2) terminé par des anneaux (3), deux bâtonnets (4) adaptés pour pouvoir être introduits dans les organes de préhension correspondants, et des moyens de retenue amovible des bâtonnets dans les anneaux, caractérisé en ce que lesdits moyens comprennent, pour chaque bâtonnet (4), un perçage transversal (5) ménagé dans celui-ci et le traversant de part en part, un tube (10) logé dans le perçage (5) et contenant deux billes (6) sollicitées dans des directions opposées par un ressort (7) placé dans le tube, de manière qu'elles fassent partiellement saillie de la surface du bâtonnet, et dans chaque anneau (3) sont formées deux empreintes (9) positionnées pour recevoir les billes (6) et ainsi maintenir le bâtonnet (4) en place dans l'anneau (3). Cet agencement permet d'utiliser des bâtonnets présentant deux faces de couleurs différentes, et dont la section est quelconque, ce qui facilite leur assortiment avec l'habillement choisi.



**FIG.1**

La présente invention a pour objet un bouton de manchette, comportant un bras terminé par des organes de préhension, deux bâtonnets adaptés pour pouvoir être introduits dans les organes de préhension correspondants, et des moyens de retenue amovible des bâtonnets dans les organes de préhension.

On connaît ainsi un bouton de manchette dont les bâtonnets ont une section ronde cylindrique, et présentent chacun un chanfrein longitudinal à partir de leur extrémité jusqu'à une encoche radiale. Dans cette dernière peut venir s'encliqueter un élément de maintien logé dans un anneau de préhension correspondant et sollicité vers l'intérieur de l'anneau par un ressort intérieur au bras.

Pour pouvoir dégager les deux bâtonnets après leur encliquetage dans les anneaux, il faut les faire tourner autour de leur axe, ce qui a pour effet de faire sortir les éléments de verrouillage de leurs encoches.

La section de ces bâtonnets doit obligatoirement être ronde pour pouvoir les dégager des anneaux. Ceci constitue donc une contrainte limitative tant de la forme des bâtonnets que de leur couleur. En effet pour faire varier l'aspect du bouton de manchette il faut alors nécessairement changer les bâtonnets.

L'invention a pour but de proposer un bouton de manchette du type ci-dessus qui soit réalisé de manière que les bâtonnets puissent avoir une section quelconque.

Suivant l'invention, les moyens de retenue amovible des bâtonnets dans les organes de préhension comprennent, pour chaque bâtonnet, un perçage transversal ménagé dans celui-ci et le traversant de part en part, un tube logé dans le perçage et contenant deux billes sollicitées dans des directions opposées par un ressort placé dans le tube de manière qu'elles fassent partiellement saillie de la surface du bâtonnet, et dans chaque organe de préhension sont formées deux empreintes positionnées pour recevoir les billes et ainsi maintenir le bâtonnet en place dans l'organe de préhension.

Les billes étant maintenues par sertissage des extrémités opposées du tube, s'effacent lors de l'introduction des bâtonnets dans les organes de préhension et viennent s'encliqueter dans les empreintes. Pour déverrouiller les bâtonnets, il suffit d'exercer sur eux une traction longitudinale, qui fait rentrer les billes dans leurs empreintes et autorise l'extraction des bâtonnets des organes de préhension. Dans ces conditions on comprend que la section des bâtonnets peut être quelconque, par exemple ovale, triangulaire, polygonale etc. Les bâtonnets peuvent alors être constitués de deux moitiés longitudinales de matières différentes, de sorte qu'une même paire de bâtonnets peut pré-

senter deux coloris différents, ce qui permet d'assortir plus facilement les coloris des bâtonnets avec l'habillement choisi.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, faite en référence aux dessins annexés qui en illustre une forme de réalisation à titre d'exemple non limitatif.

La figure 1 est une vue en perspective éclatée, à échelle agrandie, d'une forme de réalisation du bouton de manchette selon l'invention.

La figure 2 est une vue en coupe transversale partielle du bouton de manchette de la Fig.1, prise au niveau d'un anneau dans lequel un bâtonnet a été introduit et verrouillé par encliquetage.

Le bouton de manchette 1 représenté aux dessins comporte un bras 2 terminé par deux organes de préhension constitués dans cet exemple par des anneaux 3, et deux bâtonnets 4 adaptés pour pouvoir être introduits dans les anneaux correspondants 3.

Le bouton 1 comprend également des moyens de retenue amovible des bâtonnets 4 dans les anneaux 3, et qui suivant l'invention sont constitués de la manière suivante.

Dans chaque bâtonnet 4 est ménagé un perçage transversal 5 le traversant de part en part, par exemple diamétralement si la section des bâtonnets 4 est ronde comme dans l'exemple représenté. Un tube 10 est logé dans le perçage 5 et contient à ses extrémités deux billes 6, de préférence en acier, ainsi qu'un ressort 7 sollicitant les billes 6 dans des directions opposées. Les billes 6 font partiellement saillie de la surface du bâtonnet 4 et elles sont retenues par un sertissage circulaire 8 des extrémités opposées du tube 10.

Complémentairement dans chaque anneau 3 sont formées deux empreintes 9 dimensionnées et positionnées pour recevoir les parties saillantes des billes 6 et ainsi maintenir les bâtonnets 4 en place par encliquetage dans les anneaux 3.

Dans l'exemple illustré aux dessins, les anneaux 3 sont cylindriques pour correspondre à la forme cylindrique des bâtonnets 4, de sorte que les empreintes 9 sont diamétralement opposées.

Lorsqu'on introduit les bâtonnets 4 dans les anneaux 3, les parties saillantes des billes 6 se rétractent tout d'abord dans le tube 10 sous la poussée exercée par la surface intérieure des bagues 3. Puis le déplacement axial des bâtonnets 4 se poursuivant, les billes 6 parviennent en regard des empreintes complémentaires 9, dans lesquelles elles sont poussées par le ressort 7. Les bâtonnets 4 sont alors encliquetés et verrouillés dans les anneaux 3.

Pour les extraire de ces derniers, il suffit d'exercer une traction axiale dans un sens ou dans l'autre, qui a pour effet d'escamoter les billes 6 à

l'intérieur du tube 10, ce qui autorise l'extraction des bâtonnets 4 des anneaux 3.

Chaque bâtonnet 4 peut avantageusement être constitué dans le sens longitudinal de deux moitiés 4a, 4b de matières différentes, par exemple de pierre dure de coloris différents. Il est alors possible de disposer les bâtonnets 4 pour présenter l'une ou l'autre des moitiés 4a et 4b, en fonction de leur couleur et de l'habillement choisi, ce qui facilite l'assortiment des coloris des bâtonnets à la couleur de l'habillement retenu.

En variante, les anneaux 3 peuvent être remplacés par des griffes incurvées qui enserrant les bâtonnets.

Du fait que le verrouillage des bâtonnets 4 est tout à fait indépendant de leur section, il devient possible de réaliser des bâtonnets avec les sections les plus variées, par exemple ovale, triangulaire, carrée, rectangulaire, hexagonale, octogonale, pentagonale, etc. De plus, ce mode de verrouillage permet l'interchangeabilité et la réversibilité des bâtonnets de même forme.

## Revendications

1. Bouton de manchette (1) comportant un bras (2) terminé par des organes de préhension (3), deux bâtonnets (4) adaptés pour pouvoir être introduits dans les organes de préhension correspondants, et des moyens de retenue amovible des bâtonnets dans lesdits organes de préhension, caractérisé en ce que lesdits moyens comprennent, pour chaque bâtonnet (4), un perçage transversal (5) ménagé dans celui-ci et le traversant de part en part, un tube (10) logé dans le perçage (5) et contenant deux billes (6) sollicitées dans des directions opposées par un ressort (7) placé dans le tube de manière qu'elles fassent partiellement saillie de la surface du bâtonnet, et dans chaque organe de préhension (3) sont formées deux empreintes (9) positionnées pour recevoir les billes (6) et ainsi maintenir le bâtonnet (4) en place dans l'organe de préhension (3).

2. Bouton selon la revendication 1, caractérisé en ce que les billes (6) font partiellement saillie de la surface des bâtonnets (4) et sont retenues par sertissage des extrémités opposées du tube (10).

3. Bouton selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la section des bâtonnets (4) est quelconque, par exemple ronde, ovale, triangulaire, polygonale... et les bâtonnets sont constitués de deux moitiés longitudinales (4a, 4b) de couleurs différentes.

4. Bouton selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les organes de préhension sont des anneaux (3) ou des griffes.

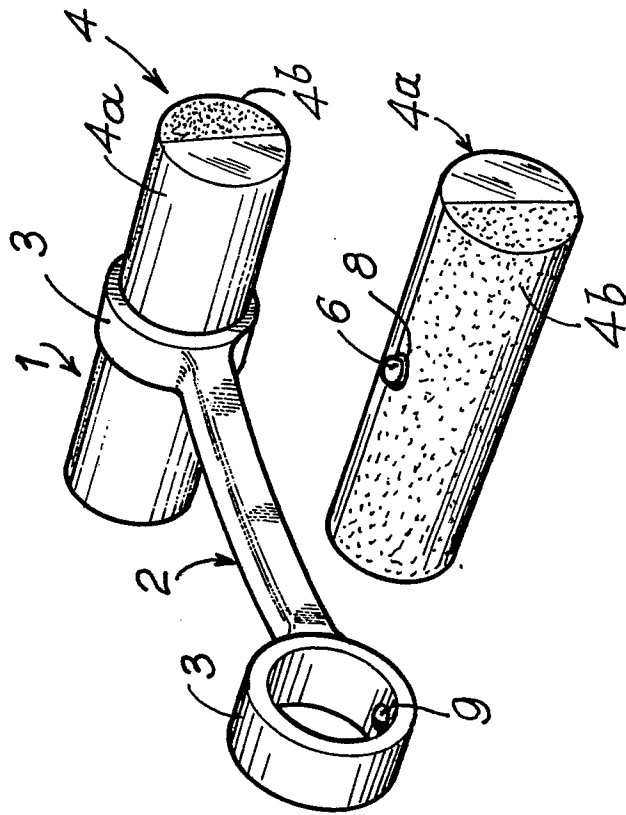


FIG. 1

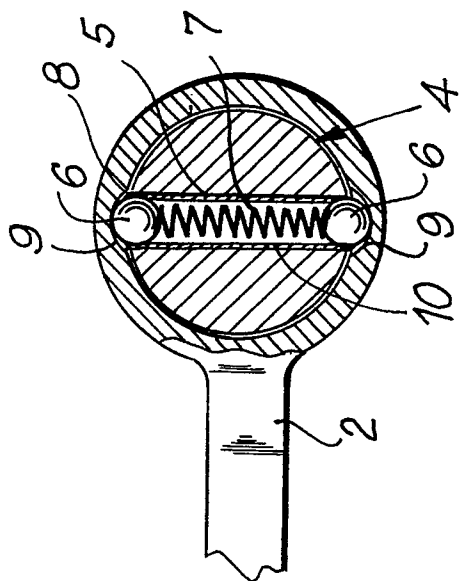


FIG. 2



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	CH-A-340364 (SOLVIL & TITUS) * le document en entier *	1	A44B5/00
A	----	3	
Y	FR-A-1504529 (LES BIJOUX G. L.) * page 1, colonne 2 - page 2, colonne 1, alinéa 2; figures 1-5 *	1	
A	US-A-3100923 (S. R. LOUGHMAN) * colonne 1, ligne 65 - colonne 2, ligne 57; figures 1-4 *	1, 3, 4	
A	FR-A-1292257 (J. R. FERRIERE) * revendications 1, 2; figures 1-3 *	1, 3	
A	FR-A-1045525 (MELLERIO) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A44B A44C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 29 JUIN 1990	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			